

Mise en ligne : 6 mars 2014.  
Dernière modification : 5 mars 2018.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FONCIÈRE (1939-1970)

Épisode précédent :

Société générale foncière (1919-1939).

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/SGF\\_1919-1939.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/SGF_1919-1939.pdf)

1939 : la Cie industrielle du platine absorbe la Société générale foncière et prend le nom de la société absorbée.

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Platine\\_1919-1939.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Platine_1919-1939.pdf)

La SGF est à la fois une société exploitante et un holding.

### INFORMATIONS FINANCIÈRES SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FONCIÈRE (*Le Temps*, 24 mars 1940)

L'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1938 s'est tenue, sous la présidence de M. G. S[chiff-]Giorgini, le 18 mars.

L'exercice 1938 a laissé un bénéfice net de 3.239.073 francs, en augmentation de 531.621 francs sur celui de l'exercice 1937.

Les produits de l'exploitation ont été de 9 millions 299.853 francs, dépassant de 1.550.635 francs ceux de l'exercice précédent.

Le montant des engagements d'acquiescer et de ventes nouvelles signés au cours de l'exercice se sont élevés à 15.046.550 francs contre 12 millions 260.000 francs pour 1937, 10.580.000 francs pour 1936 et 6.480.000 francs pour 1935. Cette courbe ascendante constante marque bien les résultats favorables obtenus par la réorganisation complète de la Société générale foncière.

Dans son rapport, le conseil indique les raisons qui ont motivé la fusion avec la Compagnie industrielle du platine ainsi que les avantages et les modalités de cette fusion.

Il indique en outre que le département bancaire de la société s'est développé au cours de l'exercice d'une façon très favorable.

Le conseil termine en invitant les actionnaires à se joindre à lui pour adresser ses sentiments de vive sympathie à ceux des collaborateurs de la société qui sont aux armées, et fait part que la société témoigne à ces derniers sa reconnaissance autrement que par de simples paroles.

### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FONCIÈRE (*Le Journal*, 27 juillet 1942)

L'assemblée ordinaire tenue le 23 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1941, se soldant par un bénéfice net de 18.565.638 francs. Le dividende a été fixé, comme annoncé, à 12 fr. 32 brut par action entièrement libérée et à 8 fr. 57; par action libérée d'un quart. Il sera mis en paiement à partir du 10 septembre, sous déduction des

impôts.

Une assemblée extraordinaire tenue le même jour a autorisé par dérogation aux statuts, que tout ou partie des sommes à attribuer aux actions soient distribuées aux actions émises entièrement au 1<sup>er</sup> février 1939, à titre de remboursement partiel du capital, dont elles ont été réduites par suite de pertes, tandis que les sommes distribuées ou attribuées simultanément aux actions émises postérieurement au 1<sup>er</sup> février 1939, le soient à titre de dividende, le tout de telle manière que chacune des actions divisant le capital social reçoive par ses distributions ou attributions, compte tenu de son degré de libération, la même somme nette.

---

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FONCIÈRE  
(Paris municipal, 8 août 1943)

L'assemblée extraordinaire du 27 juillet, tenue sous la présidence, de M. Giorgini, a décidé, à l'unanimité, d'augmenter le capital de 10 millions de francs, le portant de 30 à 40 millions de francs par incorporation directe au capital d'une somme égale prélevée sur la réserve générale et création de 100.000 actions de 100 francs réparties gratuitement à raison d'une action nouvelle pour trois anciennes. Elle a décidé une autre augmentation de 40 à 50 millions, au moyen de l'émission contre espèces, à 110 fr.. de 100.000 actions de 100 francs.

Au sujet de l'attribution des actions gratuites, il est prévu en ce qui concerne les 100.000 actions émises antérieurement au 1<sup>er</sup> février 1939 — ayant, par suite des pertes subies par la Société, supporté les réductions de capital des 28 juin 1902, 28 juin 1933 et 3 janvier 1939 — que ladite attribution sera faite à titre de reconstitution partielle de la fraction de capital dont ces actions ont été réduites.

Les actions nouvelles seront créées jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1943, tant en ce qui concerne leur droit au premier dividende de 5 % qu'au superdividende ; elles bénéficieront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges que les 200.000 actions anciennes entièrement libérées. Il est également précisé que ces 100.000 actions n'auront aucun droit de préférence à la souscription des 100.000 actions nouvelles dont l'émission en espèces a été également décidée.

Ces 100.000 actions nouvelles à émettre en espèces au prix de 110 fr. seront créées jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1943 et auront droit aux mêmes répartitions que les actions anciennes eu égard à leur degré de libération. Seuls les propriétaires des actions anciennes portant les numéros 1 à 300.000 auront, pour la souscription de ces 100.000 actions, un droit de préférence irréductible qui s'exercera dans la proportion d'une action nouvelle pour trois anciennes. Conformément aux dispositions législatives, les actions nouvelles non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront souscrites par la B.N.C.I., à charge pour elle de les recéder aux propriétaires d'actions anciennes empêchés de souscrire.

Enfin, l'assemblée a donné tous pouvoirs au conseil pour porter éventuellement le nominal des actions à 500 fr. par l'échange de 5 actions de 100 fr. contre une de 500 fr. Elle a également approuvé diverses modifications aux statuts.

L'assemblée générale spéciale des propriétaires d'actions de 100 fr. a approuvé les propositions du conseil relatives à l'affectation des bénéfices de 1942 et décidé de reporter à nouveau le solde bénéficiaire de cet exercice après dotation de la réserve légale et elle a décidé l'affectation à un fonds de réserve générale d'une somme de 10 millions de francs à prélever sur le report à nouveau des exercices 1941 et 1942, lesquelles résolutions avaient été approuvées déjà par l'assemblée extraordinaire ci-dessus.

Société générale foncière  
(*Le Journal*, 21 février 1944)

L'assemblée extraordinaire du 10 février a vérifié la sincérité de l'augmentation du capital de 40 à 50 millions. Les résolutions présentées- ont été adoptées à l'unanimité.

André Armand CHENIVESSE  
(1899-1976)

Né le 8 novembre 1899 à Neuilly-sur-Seine.  
Employé à la Banque des Pays de l'Europe centrale (1<sup>er</sup> mai 1922)  
Employé (1<sup>er</sup> juin 1928), puis fondé de pouvoirs (26 octobre 1932) de la Banque Sauphar Morhange frères ;  
Puis à la Société générale foncière : directeur (1<sup>er</sup> décembre 1935), administrateur (28 décembre 1940), président-directeur général par intérim (21 mars 1944), administrateur-directeur général (15 juin 1945).  
Chevalier de la Légion d'honneur du 8 juillet 1954 (min. Finances) :  
Administrateur :  
— Compagnie africaine agricole et minière, à Rabat ;  
— Société des Mines de l'Est-Oubanghi ;  
— Société des Établissements Guillemin, Sergot, Pegard (GSP) ;  
— Société de constructions de machines-outils de précision ;  
— Société des Établissements Gérard Nosten ;  
— Compagnie française d'éditions.  
Décédé le 2 février 1976 à Paris, 16<sup>e</sup>, 21, r. Michel-Ange.

Société générale foncière  
[Desfossés 1956/148]

S.A., 27 déc. 1898 [date de constitution de la Cie industrielle du platine].  
Siège social : Paris, rue de Penthièvre, 4.  
Schiff Giorgini (Georges), 148 (pdt Sté gén. foncière).  
Chenivessse (André)(1899-1976), 148 (adg Sté gén. foncière), 1013 (Somaco-Machines-outils de précision), 1020 (Ateliers GSP).  
Bollaert (Émile)(1890-1978)[déporté Bw, Dora, Bergen-Belsen. 1947-48 Ht-comm. F en Indochine], 96 (SGCA), 148 (Sté gén. foncière), 465 (HPLM), 531 (Pompey), 867 (Forges de Strasbourg), 1217 (pdt Cie nationale du Rhône), 1405 (Rhône-Poulenc).  
Boisanger (Y. Bréart de)(1896-1976)[%], 148 (Société générale foncière), 1097 (SIMCA), 1601 (adm.-dir. adj. Sté construc. Batignolles).  
Guénon (M.), 148 (Sté gén. foncière).  
Ziwes (A.), 148 (Sté gén. foncière).

Capital : 16 millions porté en 1899 à 22 millions, ramené en 1901 à 21,22 millions, en 1902 à 10,61 millions, porté en 1904 à 16 millions, en 1908 à 20 millions, réduit en 1933 à 10 millions et augmenté à 20 millions, ramené en janvier 1939 à 10 millions, porté en février 1939 à 15 millions, en avril 1939 à 25 millions, en octobre 1941 à 30 millions, en juillet 1943 à 40 millions, etc.  
200 MF en 40.000 act. de 5.000 fr.

1953 : absorption Sofinest (4 Sofinest contre 32 SGF).

en milliers de fr.	Bénéfice nets	Dividende total
1941 (au 30-9)	18.566	3.059
1942	8.057	—
1943	8.700	3.394
1944	8.885	4.190
1945	97	—
1946	10.388	6.377
1947	11.034	8.308
1948	8.109	8.126
1949	9.039	8.359
1950	8.254	7.921
1951	20.083	—
1952	25.036	15.043
1953	60.086	—
1954	70.304	32.222

1<sup>er</sup> octobre 1952 : répartition de 40.000 act. de 500 F. Cie africaine agricole et minière (siège : Rabat) à raison de 2 CAAM pour 1 SGF.

15 juin 1954 : attribution 1 act. Acières de Longwy et 1 act. Forges et aciéries de la Marine et de Saint-Étienne pour 32 SGF.

La Société générale foncière  
(*La Vie française*, [?] mai 1963)

Les actionnaires se sont réunis le 14 mai en assemblée générale mixte, sous la présidence de M. G. Schiff Giorgini.

Les comptes de l'exercice 1962 ont été approuvés ; ils font ressortir un bénéfice de 1.512.906 francs contre 771.869 francs pour l'exercice 1961. L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende net de 4 francs par action contre 3,50 francs pour l'exercice précédent.

L'assemblée a, en outre, augmenté le capital de 10 à 12 millions de francs par incorporation de deux millions de francs de réserves et distribution corrélative d'une action gratuite pour cinq actions anciennes.

Enfin, l'assemblée a ratifié la nomination, comme administrateurs, de MM. Pierre Koenig et Jacques Maroselli.

Le développement de l'ensemble des activités de la société au cours de l'exercice 1962 se reflète dans l'augmentation des principaux postes du bilan dont le total est supérieur de 40 % à celui de l'exercice précédent. Le montant des ventes et des engagements d'acquies souscrits s'est élevé à 3.101.940 F. contre 3.145.000 F. pour l'exercice 1961. Les bénéfices éventuels à provenir des engagements d'acquies non encore réalisés ont été, comme pour l'exercice antérieur, comptabilisés en « comptes d'ordre ». Ils représentent, au 31 décembre 1962, un montant de 1.894.000 F. environ, contre 1.660.000 F. en 1961.

En ce qui concerne les lotissements :

RIS-ORANGIS. — Le dossier en demande d'accord préalable concernant l'ensemble

collectif de 1.627 logements — a obtenu l'avis favorable de la municipalité et de tous les services intéressés.

Toujours à Ris-Orangis, l'accord préalable pour la construction des 453 pavillons individuels, destinés à la vente, a été délivré et la demande de permis de construire est en cours d'examen.

MORANGIS. — Poursuivant ses opérations de remembrement, la société a acquis, au cours de l'exercice, divers terrains d'une surface globale de 36.161 m<sup>2</sup>, ce qui porte à 69.936 m<sup>2</sup> la surface totale des terrains qu'elle possède sur cette commune et qu'elle s'apprête à mettre en valeur.

GOUSSAINVILLE. — Un projet d'utilisation du terrain de 70.000 m<sup>2</sup> a été déposé auprès de la municipalité.

MANDELIEU. — La réception définitive de l'ensemble de ce morcellement, d'une surface de 133.000 m<sup>2</sup> — dont la réalisation est en cours — a été prononcée le 14 novembre 1963.

SAINT-TROPEZ. — Ce lotissement de 130.000 m<sup>2</sup> a été approuvé le 18 juin 1962 Les travaux d'aménagement se poursuivent.

LA BAULE-LES-PINS. — La société a déposé un dossier de demande d'accord préalable pour le lotissement de la « Butte du Moulin », d'une superficie de 45.000 m<sup>2</sup>.

\*  
\* \*

Enfin, comme chaque année, le rapport donne quelques indications sur l'activité des sociétés du groupe.

FINANCIÈRE ET INDUSTRIELLE DES PÉTROLES S.A.\*  
COMPAGNIE MINIÈRE DE L'OUBANGHI ORIENTAL [CMOO\*].  
COMPAGNIE ÉQUATORIALE DE MINES\*.

---

1969 : la Sté générale foncière absorbe l'Union financière de participation (Ufipar) et Le Linord (Alexis de Gunzburg).

1970 : fusion SGF et Crédit Vendôme dans la Banque occidentale pour l'industrie et le commerce (BOIC)(Jimmy Goldsmith et Alexis de Gunzburg).

---